Tous les contacts du Réseau IJ
sur **www.ij-bretagne.com**





Trouver un stage à Rennes : mode d'emploi

Un stage est une expérience professionnelle qui permet :
- **de faire connaissance avec un environnement professionnel,**
- **de mettre en application vos connaissances théoriques,**
- **d'acquérir de nouvelles compétences qui pourront être mises en avant sur votre CV,**
- **d'approfondir votre projet professionnel.**

LA RÈGLEMENTATION [1]

Qu'appelle-t-on « stage » ?

Définitions

- Un stage en entreprise peut être réalisé **dans le cadre d'un cursus pédagogique scolaire ou universitaire** et concerne uniquement les personnes inscrites dans un établissement d'enseignement. Le plus souvent obligatoire, il peut cependant aussi être à l'initiative de l'étudiant.

- Un stage en entreprise peut être réalisé **dans le cadre d'un accompagnement par un organisme d'aide à l'insertion** et concerne uniquement les personnes bénéficiant d'un suivi par la Mission locale, Pôle emploi ou la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS, ex MGI). De courte durée (de 1 à 10 jours), il vise à découvrir un secteur professionnel et/ou à acquérir une expérience.

- Un stage effectué **dans le cadre d'une formation en alternance** (= contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), fait l'objet d'un contrat de travail : la personne bénéficie du statut de salarié, régi par le Code du Travail.

Durée et temps de présence du stage

La durée maximum d'un stage est de 6 mois. Le temps de travail du stagiaire doit être est équivalent à celui des salariés de l'entreprise accueillante.

[1] L'actualisation de ce document tient compte de la nouvelle réglementation votée en juillet 2014 sur le « développement et l'encadrement des stages et le statut des stagiaires » ; toutefois, les décrets d'application ne sont pas encore tous votés à la date d'édition de ce document.

Comment obtenir une convention de stage ?

Elle est <u>OBLIGATOIRE</u>

- La convention **est délivrée par l'établissement de formation et signée par : le stagiaire + l'entreprise d'accueil + l'établissement.** Elle s'applique en cas de stage obligatoire ou facultatif. Dans le cadre d'un stage de découverte pour les demandeurs d'emploi appelée « Evaluation en milieu de travail » (EMT), la convention est délivrée et signée par le conseiller Pôle emploi ou Mission locale.

> *Attention* : un stage réalisé hors convention (= « à l'amiable ») entre le jeune et l'entreprise est illégal. Le Droit du travail l'assimile à du travail dissimulé et on s'expose à des sanctions.

- Il est prévu qu'un décret précise une nouvelle condition à remplir pour l'obtention d'une convention de stage : le stagiaire devra suivre un minimum d'heures de formation (probablement 200h) avant d'aller en stage. A ce jour, aucun décret n'est édité sur ce point mais certaines écoles répondent déjà à cette limite.

- La convention de stage comporte **des clauses obligatoires** dont :
• l'identité et les coordonnées des 3 parties : entreprise, établissement, stagiaire,
• la définition des activités confiées au stagiaire,
• les modalités pratiques du stage : dates de début et de fin de stage, durée hebdomadaire de présence du stagiaire ; les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter…
• s'il y en a, le montant de la gratification,
• le régime de protection sociale du stagiaire,
• les conditions d'encadrement du stagiaire, attestation de stage…,
• les dispositions du règlement intérieur de l'entreprise.

En cas de problème avec l'employeur

DIRECCTE (Inspection du travail d'Ille-et-Vilaine) :
02 99 12 58 58 (du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h, sauf vendredi après-midi)
-> *www.bretagne.direccte.gouv.fr*

Stagiaire : que signifie ce statut ?

Le stagiaire n'a **pas un statut de salarié :**
Il n'est pas lié à l'entreprise par un contrat de travail et la mission qui lui est confiée ne doit pas correspondre à un poste de travail permanent mais à des objectifs pédagogiques précis. Pour un stage de plus de 2 mois, le stagiaire bénéficie des mêmes droits que les salariés en termes de congés (maternité/paternité, repos, férié…).
Selon certaines conditions, et s'il y a embauche du stagiaire dans les 3 mois après la fin du stage, la durée du stage est déduite de la période d'essai.

La protection sociale
Le stagiaire reste affilié au régime d'assurance maladie et de complémentaire santé qui le couvre (le plus souvent, la sécurité sociale/mutuelle étudiante). Dans tous les cas, le stagiaire doit posséder **une assurance responsabilité civile** (contrat d'assurances familial ou d'assurance habitation…).
Sécurité au travail : si le poste de travail présente des risques particuliers, le stagiaire doit bénéficier d'un accueil et d'une formation adaptés.

Etudiants étrangers souhaitant réaliser un stage en France
S'il est européen ou suisse, il est libre de réaliser un stage sans justificatif et en respectant la réglementation ci-dessus.
S'il n'est pas européen, il doit bénéficier d'une carte de « stagiaire », délivrée sous certaines conditions et notamment après avoir fourni une convention de stage, un passeport en règle ou un visa long séjour, un justificatif de ressources…

Question argent : puis être rémunéré ?

- **Ce n'est pas un salaire, c'est une gratification.**

La gratification est **obligatoire dès lors qu'un stage dure plus de 2 mois** (consécutifs ou non) réalisé au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

- **Autres avantages**

Le versement mensuel de la gratification doit se faire au 1er jour du stage. Elle s'élève au minimum à 436€/mois en 2014 puis dès septembre 2015, à 523€ ; cette gratification n'est pas imposable pour le stagiaire.

- Tous les stagiaires bénéficient :
- des titres restaurant ou de l'accès au restaurant de l'entreprise,
- d'une prise en charge partielle des frais de transport, calculée sur la base de celle dont bénéficie les salariés de l'entreprise accueillante,
- de l'accès aux activités sociales et culturelles prévues par le CE

Existe-t-il des aides ?

- **Pour les stages en France**

Il existe une **aide financière de la Région Bretagne** pour les PME-PMI de moins de 250 salariés situées en Bretagne et accueillant des étudiants de niveau Bac+4 minimum. L'aide concerne les stages obligatoires de fin d'études de 4 mois minimum (consécutifs ou non) et vise à encourager le développement d'une nouvelle compétence ou d'une nouvelle fonction dans l'établissement accueillant (par exemple qualité, environnement, logistique, organisation, ressources humaines, export, marketing, recherche&développement). Montant de l'aide : 1500€/mois de stage, versé à l'entreprise et à condition que le stagiaire reçoive une gratification mensuelle au moins égale au SMIC.

Conseil régional de Bretagne :
Service projets d'entreprises
283 av. du Général Patton - CS 21101 – 35711 RENNES Cedex 7
02 99 27 12 56 ou 02 22 93 98 59 / projets.entreprises@region-bretagne.fr
-> jeunes.bretagne.fr

- **Pour les stages à l'étranger**

Rendez-vous sur *www.enroutepourlemonde.org* / Faire un stage/Programmes et aides

Pour en savoir +
-> ***travail-emploi.gouv.fr*** / Informations pratiques / Fiches pratiques du droit du travail / Accès et accompagnement vers l'emploi.
-> ***etudiants.monstageenligne.fr*** / Stage : mode d'emploi / La législation

RECHERCHER UN STAGE : LE PENSE-BÊTE

Faire le point, s'organiser

Faire le point sur vos attentes et vos motivations

Il s'agit de définir le projet du stage et cerner ses objectifs, ses compétences… c'est-à-dire : ce que l'on peut apporter à l'entreprise et ce que l'on en attend.

Organiser et Planifier vos recherches

Etablir un calendrier des démarches à entreprendre.

Exemple de planning pour un stage se déroulant en Juin	Octobre	Novembre / décembre	Janvier / février	Mars / avril
	définir son projet de stage	- cibler les entreprises et organismes qui correspondent au projet - en parler autour de soi et faire fonctionner son réseau de connaissances	- rédiger lettre de motivation et CV, - envoyer les candidatures - démarcher en direct les lieux de stages proches géographiquement	- relancer par téléphone tous les contacts - se préparer aux entretiens

Rédiger CV + Lettre de motivation

Le CV et la lettre montrent vos motivations concernant l'entreprise contactée, vos propositions de projet de stage ainsi que vos attentes. Préparez-vous également à un éventuel entretien de candidature

Pour vous aider

- Documentation sur les techniques de recherche d'emploi et de stage dans les bibliothèques, les centres de documentation de votre école ou au CRIJ Bretagne ou dans les PIJ de Rennes Métropole (Bruz, Chartres de Bretagne, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Gilles, Vern sur Seiche).

- Accompagnement à la rédaction de CV-lettre de motivation au CRIJ Bretagne sans rdv le mardi 19h-21h et le vendredi 15h – 17h (sf pendant les vacances scolaires).
CRIJ : le 4bis cours des Alliés à RENNES
02 99 31 47 48

Repérer les offres

Des sites d'offres sur toute la France

- www.cidj.com / Offres stages et emplois
- www.apec.fr
- jobs-stages.letudiant.fr
- www.monstageenligne.fr
- www.kapstages.com…

Sites d'offres en Bretagne

- www.atoustages.com
- www.ouestjob.com
- www.stage-alternance.com…

Repérer les pistes de stages : les candidatures spontanées

Au-delà des offres des entreprises, **c'est à vous de solliciter les organismes qui pourraient potentiellement vous accueillir. Nos conseils** : être pertinent et prendre le temps de cibler au plus juste.

Ayez en tête que votre lieu de stage doit être cohérent avec votre projet professionnel ciblez les entreprises les plus en adéquation avec vos objectifs de stage.

Connaître et utiliser les annuaires professionnels

Organisés par secteurs d'activités, ces annuaires sont des outils fournissant différents renseignements sur l'entreprise : nom, coordonnées, siège social, site internet, contacts des responsables et/ou du service RH, effectifs, … C'est donc l'occasion de relever des informations précieuses pour cibler votre candidature au plus près de la réalité de l'établissement où vous postulez.

Annuaires généralistes

- www.pagespro.com
- www.pagesjaunes.fr et www.pagesjaunes.fr/pagespro
- etudiants.monstageenligne.fr / Trouver de l'info par secteur

Annuaires généralistes à Rennes ou en Ille-et-Vilaine

• **Chambre d'agriculture** :
ZAC Atalante Champeaux - rue Maurice Le Lannou à Rennes -
02 23 48 28 40.
Le service formation peut conseiller et donner des contacts d'exploitants agricoles.

• **Chambre de commerce et d'industrie (CCI)** :
2 av.de la Préfecture à Rennes - 02 99 33 66 66
- *www.rennes.cci.fr* / Services en ligne/Fichiers d'entreprises (sur Rennes et Redon)

• **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** :
2 cours des Alliés à Rennes - 02 23 500 500.
- *www.lartisanatenligne.com*

• **Annuaire de la technopôle Atalante** 5 pôles d'activités sur Rennes et St Malo)
- *www.rennes-atalante.fr / Le réseau.*

Annuaires spécialisés

A la recherche d'un stage dans…	Les contacts, annuaires et outils spécialisés
… le domaine agricole, agroalimentaire, agronomique et l'environnement	• **APECITA** (association pour l'emploi des cadres ingénieurs techniciens de l'agriculture) accompagne les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi ou de stage : ZAC Atalante Champeaux - rue Maurice Le Lannou à Rennes - 02 23 48 25 60 / rennes@apecita.com – *www.apecita.com* • ***www.themavision.fr/bretagne-eco-entreprises*** : annuaire des entreprises fournissant des biens et services pour la préservation de l'environnement.
… le domaine social et médico-social	• **le CREAI** (centre régional d'études et d'actions sur les inadaptations et les handicaps) publie « l'Annuaire social de Bretagne » avec les services publics, associations et établissements privés du secteur : info du public uniquement au 02 99 38 04 14 - annuaire en consultation partielle sur *www.creai-bretagne.org* - annuaire à consulter au CRIJ Bretagne ou à commander au CREAI (23€) : accueil@creai-bretagne.org.
… la Fonction publique	• Sites internet des différents Ministères d'Etat Contacts en Bretagne sur *www.crij-bretagne.com* / S'Informer/Se former/Apprendre un métier/Les métiers de l'administration. • Pour la fonction publique territoriale, le CDG (centre de gestion) 35 : Village des collectivités - 1 av. de Tizé à THORIGNE FOUILLARD - 02 99 23 31 00 / *www.cdg35.fr* Le portail emploi *www.emploi-territorial.fr*

… l'animation socio-culturelle	• ***www.crij-bretagne.com /*** S'informer/Sports, loisirs, culture, sorties : annuaire des centres d'animation socio-culturelle et des fédérations bretonnes d'Education populaire.
… le domaine culturel ou de l'évènementiel	• ***www.leguideculturel.com /*** « annuaire », c'est un répertoire de professionnels de la vie culturelle dans la région (artisanat d'art, audio-visuel, beaux-arts, danse, littérature, musique, patrimoine, spectacle). • ***www.crij-bretagne.com /*** S'informer/Sports, loisirs, culture, sorties : fiches d'information avec des contacts utiles dans les secteurs de l'audiovisuel, art dramatique, danse, musique, culture bretonne et les festivals.
… la prestation de services	• ***www.clic-services-bretagne.fr*** est un annuaire régional d'entreprises de services aux entreprises (activités de conseil, cabinets de recrutement, service de transports, prestations informatiques…) réalisé par la CRCI (chambre régionale de commerce et d'industrie).

Informez-vous sur l'actualité économique

- le site ***www.pole-emploi.fr/region/bretagne*** est un bon moyen pour repérer des entreprises ou des secteurs qui recrutent.
- Ouest-France publie chaque jour une rubrique économique locale : ***www.entreprises.ouest-france.fr***
- des espaces emploi veillent aux changements et nouveautés économiques locales et peuvent vous accueillir : il y a aujourd'hui 4 espaces ressources emploi sur Rennes (Villejean, Maurepas, Cleunay et au Blosne) et 16 PAE sur la Métropole rennaise (contacts sur ***www.nadoz.org*** */ Où s'informer).*

Des organismes vous accompagnent : les contacts

Pour tout public : le CRIJ Bretagne

Centre d'information en accès libre, gratuit et anonyme avec de la documentation relative à la recherche de stage, aux outils de candidature, à l'entretien… et **une permanence individuelle et spécialisée sur la recherche d'une entreprise pour un stage, le mercredi 14h-17h**

CRIJ : le 4bis cours des Alliés à RENNES - 02 99 31 47 48
Mardi 12h-21h ; mercredi, jeudi, vendredi 12h-19h ; samedi 14h-19h (pendant les vac.scolaires : fermé les mardis en soirée et les samedis).
-> www.crij-bretagne.com

Si vous êtes collégien ou lycéen

Faites appel à **votre réseau de connaissances** : professeurs, amis, famille, voisins, club sportif, maison de quartier, les parents de vos copains... pour multiplier vos chances de trouver un stage. En vous montrant autonome et dynamique, les adultes sollicités seront plus attentifs et réceptifs à votre demande.

Si vous êtes étudiant (ou nouveau diplômé) à l'Université ou dans un établissement d'enseignement supérieur

• La plupart des universités et établissements ont un bureau d'aide à la l'insertion professionnelle, proposant :
- un accompagnement individualisé (sur rendez-vous) pour travailler le projet de stage : aide méthodologique aux CV et lettre de motivation, préparation à l'entretien…
- accès à un fichier d'entreprises, offres de stages,
- documentation…

Université Rennes 1 : le SOIE (service orientation insertion entreprise)
Pôle Stages et insertion professionnelle : BU Droit, éco, gestion (salle A) - 7 place Hoche - 35000 RENNES
(d*u lundi au jeudi 9h-17h30, vendredi 9h-16h30)*
02 23 23 39 79 / soie@univ-rennes1.fr
-> http://triptik.univ-rennes1.fr

Université Rennes 2 : le SUIO-IP (service universitaire d'information d'orientation et d'insertion professionnelle)
Pôle Formation Emploi - Espace stages-emploi : Bâtiment de la Présidence - Porte 324 (niveau 3) - Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex (d*u lundi au vendredi 13h30-17h)*
02 99 14 13 88 ou 99 / pole-formation-emploi@univ-rennes2.fr
-> ***www.univ-rennes2.fr*** / Stages emploi entreprises / stages

Sciences Po Rennes - Institut d'études politiques : le service Insertion et Relations Professionnelles
104 bd de la Duchesse Anne - 35700 RENNES *(du lundi au jeudi 13h30-16h30)*
02 99 84 39 07 ou 52 / service.stages@sciencespo-rennes.fr
-> ***www.sciencespo-rennes.fr*** */ Entreprises et insertion*

• Le secrétariat ou la bibliothèque de votre UFR ou école peut parfois donner accès aux précédents rapports de stage : cela peut être l'occasion de trouver des adresses et des informations sur les entreprises ayant déjà accueillies des stagiaires.

• Les associations d'anciens élèves constituent une source de contacts si elles ont un fichier d'entreprises avec lesquelles elles sont en relation par l'intermédiaire d'anciens étudiants.
Coordonnées sur les sites Internet des établissements ou auprès du secrétariat de l'établissement.

Développer votre « réseau »

Les réseaux sociaux

- Des versions adaptées au monde professionnel de réseaux sociaux (tels que Facebook) se multiplient ; pour ne citer que les plus connus : ***linkedin.com***, ***www.indeed.fr***, ***viadeo.com***, ***yupeek.com*** …
- Avant de se créer un compte sur l'un de ces sites, quelques conseils très pratiques sont à récupérer sur ***www.atoustages.com*** */ Utilisez les réseaux web 2.0*

Pensez aux fédérations professionnelles

Les ordres et fédérations de professionnels peuvent être une porte d'entrée à des listes d'entreprises par secteur d'activité (en consultation sur place ou sur leur site Internet).
Contacts sur ***www.pagesjaunes.fr*** / Syndicats et ordres professionnels.

Notre conseil : pour augmenter vos chances de décrocher un stage, prospectez aussi les petites et moyennes entreprises, moins sollicitées que les grandes, elles peuvent aussi être intéressées par un stagiaire.

Rendez-vous dans les salons professionnels

De nombreux forums ou salons sont organisés chaque année : c'est l'occasion de rencontrer des entreprises en direct et de nouer des contacts. Allez-y muni d'un CV.

- Le **Guide des foires et salons Bretagne-Pays de la Loire** présente les principales manifestations économiques avec date, lieu et contact sur les 2 régions. En consultation à la **CCI de Rennes** ou 30€ sur ***www.rennes.cci.fr*** / Services en ligne/Librairie économique ».
- Des conférences métiers ou des ateliers avec des professionnels sont régulièrement organisés et référencés sur l'agenda de ***www.nadoz.org***

ET APRES LE STAGE : UN BILAN

Avant de quitter l'entreprise, faites **le bilan du stage** avec votre tuteur ; une attestation de stage devra vous être remis.

Faîtes aussi **un bilan personnel** de votre expérience :
- qu'avez-vous fait dans l'entreprise pendant votre stage ? Qu'avez-vous appris ? Quels outils maîtrisez-vous mieux et quels sont ceux dont vous avez appris à vous servir ?
- est-ce que votre stage s'est déroulé comme vous l'attendiez ? Qu'est-ce qui vous a surpris, agréablement ou désagréablement ?
- souhaiteriez-vous travailler dans ce genre d'entreprise ?
- ce stage vous a-t-il permis de préciser une orientation professionnelle ? A-t-il confirmé vos choix ? A-t-il fait naître de nouvelles idées et envies ?

Enfin, **alimentez votre carnet d'adresses professionnelles** :
- conservez une liste avec les coordonnées de l'organisme qui vous a accueilli
- celles des professionnels rencontrés dans l'entreprise
- et celles des entreprises contactées lors de la recherche du stage.

N'hésitez pas à recontacter votre tuteur et « anciens » collègues qui pourront vous informer des opportunités d'emplois dans l'entreprise ou dans leur ~~le~~ réseau professionnel.

